

## ” Edition du génome, vers un retour à la raison ?

*À l'heure de passer un pacte vert, comment faire fi de solutions facilitant l'adaptation des plantes au changement climatique ou réduisant l'utilisation des produits phytosanitaires ?*

*C'est pourtant le cas avec la réglementation OGM totalement inadaptée aux nouvelles techniques de sélection variétale.*

*Il semble que la Commission Européenne, suite à l'avis de la Cour de Justice de 2018 et sur sollicitation du Conseil Européen, ait enfin pris conscience de ce paradoxe et prenne le taureau réglementaire par les cornes. Ses travaux sur « le statut des nouvelles techniques génomiques au regard du droit de l'Union » ouvrent la voie. Espérons que les agriculteurs pourrons bientôt utiliser ces innovations porteuses de solutions pour répondre aux défis climatiques, environnementaux et sanitaires.*

## Le chiffre du mois

**207,5 €/T**, c'est le cours du maïs sur Euronext (échéance novembre). Un montant non atteint depuis près de 8 ans\*.

\* au 29/04

## MARCHÉ

Déjà à des niveaux élevés par rapport à ces dernières années, le maïs connaît une nouvelle hausse des prix au mois d'avril. Les cours sont désormais au plus haut depuis 2013 avec un risque de volatilité d'autant plus important.

### DES PRIX AU PLUS HAUT DEPUIS 2013

Au mois d'avril, les cours américains du maïs ont gagné plus de 60 \$/t pour se situer à environ 275 \$/t sur l'échéance mai à Chicago. Les cours de l'échéance décembre, en nouvelle récolte, ont aussi fortement augmenté. Et cette hausse s'est propagée outre-Atlantique. Ainsi, l'échéance novembre 2021 sur Euronext, comptant pour la campagne 2021/22, a gagné plus de 30 €/t en un mois pour se situer à environ 210 €/t à la fin du mois. Un tel niveau n'avait plus été observé depuis juin 2013.

Le bilan mondial du maïs tendu explique cette situation. Les disponibilités sont limitées chez les exportateurs de l'hémisphère nord (États-Unis, Ukraine) alors que la demande mondiale est très importante, notamment du fait de la Chine, qui devrait devenir 1<sup>er</sup> importateur mondial en 2020-2021 avec environ 30 Mt de maïs importés. Mais les récoltes sud-américaines qui alimentent le marché mondial au printemps et en été sont à la peine en raison de conditions météo sèches au Brésil en pleine pollinisation du maïs, période critique pour l'élaboration du rendement. L'USDA a de plus annoncé en mars que la hausse des surfaces prévue en 2021-2022 resterait insuffisante pour retrouver des stocks confortables.

Ces éléments alimentent la crainte des opérateurs et entraînent la spirale de hausse des prix.

### UN FORT RISQUE DE VOLATILITÉ

De plus, des éléments macroéconomiques renforcent la volatilité des cours : les liquidités affluent sur les marchés du fait de la reprise dans les principaux pôles de l'économie mondiale et des différents plans de relance massifs aux États-Unis et en Europe. Les fonds spéculatifs cherchent donc à placer leur argent et renforcent leur position acheteuse sur les marchés des matières premières dont le maïs. Ce positionnement renforce la dynamique de

hausse à court terme mais la rend sensible à toute information pouvant l'enrayer. Le niveau de la demande asiatique pour la prochaine campagne sera notamment décisif. A ce jour, du fait du différentiel de prix avec le blé fourrager, le maïs semble moins favorisé par les acheteurs. Par ailleurs, le gouvernement chinois exige des FAB qu'elles réduisent les incorporations de maïs au profit du blé et du riz pour diminuer les importations. De plus, les opérateurs suivent avec attention les semis américains de maïs qui vont connaître leur pic au mois de mai. Le niveau actuel des prix pourrait pousser les producteurs de la Corn Belt à augmenter leurs surfaces de maïs plus que prévu. L'ampleur des semis américains sera donc cruciale pour la dynamique de prix qui n'est pas à l'abri de mouvements violents des cours.

## PAC

### 164 PARLEMENTAIRES SOUTIENNENT LES GRANDES CULTURES

« La durabilité ne peut pas se limiter aux seules dimensions environnementales : elle suppose une réelle prise en compte de la dimension économique de l'activité agricole... Assurer le maintien de ces exploitations sur nos territoires, c'est assurer la durabilité d'un secteur qui génère plus de 460 000 emplois..., c'est assurer la souveraineté alimentaire de notre pays. »

164 parlementaires, députés et sénateurs, issus de divers groupes politiques ont apporté leur soutien aux producteurs de grandes cultures dans le cadre des discussions actuelles sur la réforme de la PAC dans une tribune co-signée. Défendant une vision équilibrée de la future politique agricole entre dimensions économique, environnementale et sociétale, les parlementaires ont souligné la nécessité qu'elle s'inscrive aussi dans une logique de croissance et qu'elle reconnaisse les efforts déjà réalisés par la profession. La tribune a été publiée par 3 journaux (JDD du 25/04, l'Opinion et Atlantico le 21/04). Cette dernière est le fruit du travail de sensibilisation mené par les administrateurs de l'AGPM dans le cadre des actions menées aux côtés de l'AGPB, de la CGB et de la FOP. Cette tribune est disponible via le lien suivant : <https://bit.ly/3e7c9AF>

## ÉCO-RÉGIME : NÉGOCIATION À DEUX NIVEAUX

Alors que les négociations au niveau européen ont repris au mois d'avril sur l'éco-régime, le sujet est également débattu dans le cadre du futur plan stratégique national français, avec l'enjeu des critères d'accessibilité de ce dispositif aux agriculteurs français. L'AGPM défend un accès pour tous les producteurs à un niveau unique de paiement.

### Des négociations toujours en cours

La future PAC, qui sera mise en œuvre à partir de 2023, prévoit la mise en place de l'éco-régime, une nouvelle aide mise en place dans le cadre des aides directes du 1<sup>er</sup> pilier en remplacement du paiement vert actuel. L'objectif de la Commission européenne est de conditionner une partie des aides de la PAC à la mise en œuvre de mesures environnementales sur les exploitations à l'instar de ce que les producteurs connaissent avec le verdissement de la PAC 2014-2020. La mise en place de cet éco-régime sera obligatoire pour les États mais la participation des agriculteurs sera volontaire. Dans les faits, l'importance de l'enjeu financier rendra l'éco-régime incontournable.

C'est sur cet aspect que les négociateurs européens (États, Parlement européen, Commission européenne) ont repris les négociations au mois d'avril. Les États proposent d'y consacrer au minimum 20 % du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC et le Parlement européen 30 %. En France, un éco-régime à 25 % du 1<sup>er</sup> pilier représenterait un paiement moyen à l'hectare d'environ 60 €.

### Une ambition : l'accès à tous les producteurs

Alors que le cadre européen n'est pas encore fixé, le ministère de l'Agriculture propose trois voies d'accès principales pour cet éco-régime :

- un accès via la diversité de l'assolement de l'exploitation avec un barème de points à atteindre
- un accès via la présence d'infrastructures agroécologiques (IAE) sur l'exploitation avec un seuil à franchir. Cela correspond aux SIE « non productives » soit les éléments topographiques, les jachères...
- un accès par les certifications environnementales : AB (sur toute l'exploitation), HVE et d'autres certifications qui pourraient être reconnues par les pouvoirs publics comme la certification maïs pour les systèmes spécialisés.

À l'heure actuelle, les trois voies proposées sont trop exigeantes. L'AGPM propose des aménagements pour mieux reconnaître les bonnes pratiques déjà mises en place par les producteurs et de garantir à tous les maïsiculteurs un accès à l'éco-régime avec un paiement uniforme par hectare.

## GESTION DES RISQUES

### DES PERSPECTIVES

À la demande du ministre de l'Agriculture, le député Frédéric Descrozailles a remis

le 22 avril son rapport sur la gestion des risques en agriculture. AGPM et Irrigants de France ont été auditionnés lors de ces travaux pour faire part de leurs attentes en matière de prévention des risques climatiques et d'évolution du dispositif de l'assurance récolte.

Nos principales demandes portent sur la sécurisation des AUP (Autorisations Uniques de Prélèvement) et des ouvrages de stockages, l'amélioration des financements des projets et l'intégration de l'objectif de stockage de l'eau dans les SDAGE (Schéma Directeur et d'Aménagement des eaux). Sur l'assurance récolte, elles concernent l'application de l'Omnibus, l'assouplissement du calcul du rendement assuré, la simplification de l'accès aux subventions ou le paiement de la seule prime nette par les agriculteurs.

### DES PROPOSITIONS EN LIGNE AVEC LA PROFESSION

La première orientation du député porte sur le développement de la culture du risque à travers la formation mais aussi une meilleure gestion de l'eau qu'il considère comme « la meilleure et la première des assurances récoltes ». Il préconise des mesures de simplification et de sécurisation plutôt cohérentes avec les demandes de la filière.

### Développer l'assurance récolte

M. Descrozailles recommande « d'appliquer en totalité ce que permet de Règlement Omnibus : simplifier la MRC (MultiRisques Climatique) et abaisser le seuil et le niveau de franchise à 20 %, tout en augmentant la part subventionnée à 70 % ». Cette proposition est en ligne avec la demande portée par AGPM depuis 2017. Elle constitue un axe majeur du rapport qu'il convient d'appuyer pour une application dès la prochaine campagne. Il préconise également un système d'incitation au recours à la MRC adossé à la Déduction pour épargne de précaution.

### Reformer le régime de calamités

Le député propose une « stricte complémentarité » entre l'assurance MRC et le régime des calamités. Pour ce faire il prône une plus grande solidarité nationale et une intervention de l'État réservée aux risques « forts » non assurables. Concrètement il propose de réserver le Fond National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA) qui contribue à l'indemnisation des calamités agricoles, à une intervention pour les pertes d'au moins 50 % contre 30 % actuellement, en réintégrant les grandes cultures dans ce nouveau dispositif.

Ce rapport ouvre donc des pistes en lignes avec les demandes de la filière maïs, mais les orientations restent encore très imprécises, notamment en termes de financement. L'AGPM contribuera à la réflexion sur cette base pour favoriser la concrétisation de certaines propositions et renforcer la sécurisation des producteurs de maïs.

## 1 000 TRACTEURS DEVANT LE PARLEMENT EUROPÉEN À STRASBOURG

Ce jour, vendredi 30 avril un millier de tracteurs sont réunis devant le Parlement Européen à Strasbourg pour exprimer l'inquiétude des agriculteurs alors que les négociations européennes sur la PAC reprennent en vue d'une dernière étape décisive pour ces prochaines années. Le Président et le Secrétaire Général de l'AGPM participent à cette mobilisation organisée par la FRSEA et les JA de la région Grand Est. L'opposition à la rotation à la parcelle (BCAE 8), l'accès aux éco-régimes et l'aide à l'agriculture de montagne sont les principales revendications portées massivement et en pleine période de semis de maïs !

## NOUVELLE CHAÎNE YOUTUBE SUR LE MAÏS GRAIN !

À l'instar de la page Facebook professionnelle *Mon sol, mon maïs grain et moi*, il est désormais possible de retrouver les témoignages de maïsiculteurs français sur la plateforme vidéo Youtube. Découvrez ou redécouvrez ces témoins emblématiques, la façon dont ils cultivent le maïs dans leur région et tous les bénéfices qu'apporte cette plante à leurs exploitations. Rendez-vous sur la chaîne Youtube *Mon sol, mon maïs grain et moi* pour plus d'informations ! <https://bit.ly/3u738wZ>

## NOUVELLE CHAÎNE YOUTUBE SUR LE MAÏS FOURRAGE !

Les témoins de la page Facebook *Ma vache, mon maïs fourrage et moi* ont à cœur de nous faire découvrir leurs GAEC et la place importante que tient le maïs fourrage dans la ration de leurs animaux. C'est désormais sur la plateforme vidéo Youtube que vous pouvez retrouver le témoignage de ces éleveurs et la présentation de leurs exploitations. Rendez-vous sur la chaîne Youtube *Ma vache, mon maïs fourrage et moi* pour plus d'informations ! <https://bit.ly/2Ra8Kb5>

### BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

| Prévisionnel avril 2021<br>(1000 t)     |                          | 2019 / 20 | Prév.<br>2020 / 21 |
|---|--------------------------|-----------|--------------------|
| Ressources                              | Stock départ             | 2 118     | 2 025              |
|   | Collecte                 | 10 325    | 10 659             |
|   | Importations             | 673       | 450                |
| Utilisations                            | FAB                      | 2 802     | 3 100              |
|   | Util. humaines et indus. | 2 755     | 2 440              |
|   | Exportations             | 4 186     | 4 481              |
| Autres                                  |                          | 1 347     | 1 099              |
| Stock final (ressources - utilisations) |                          | 2 025     | 2 015              |

### Prix de la récolte 2020, exprimés en €/t base juillet

